

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1697

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	1 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à inciter le Gouvernement à mettre en place un réel soutien de la filière betterave en les indemnisant des pertes qu'ils ont subies.

-50% ! C'est la chute qu'a connue le cours du sucre en 2017. Une perte de 500 € l'hectare, pour les producteurs de betteraves : « Du jamais vu depuis cinquante ans, dénonçait le président de la Confédération générale des planteurs, Eric Lainé. C'est la première fois que les betteraviers ne couvrent pas leurs coûts de production. » Avec, à la clé, la disparition de 16% des surfaces en France, et la fermeture de quatre usines. Que s'était-il passé ? Le fléau était économique, politique : Bruxelles avait décidé la fin des quotas, d'aligner les prix sur le marché mondial. Comment ont réagi les dirigeants français ? Ils n'ont pas bougé, eux-mêmes soumis à ces dogmes : concurrence, libre-échange, mondialisation.

-15 %, en moyenne. -50 %, par endroits. Ce sont les dégâts que causent les pucerons, suite à un hiver doux, dû au réchauffement climatique. Des pertes d'autant plus dramatiques que leurs voisins, leurs concurrents, n'en souffrent pas : la Belgique, la République Tchèque, la Slovaquie, l'Autriche, la Pologne, etc., neuf pays européens ont déjà autorisé le retour des néonicotinoïdes. C'est un dumping environnemental. Qui met l'agriculture française, et son industrie, dans une situation de concurrence déloyale. Comment réagissent les dirigeants français, face à ce fléau naturel ? Ils s'alignent par le bas. Ils permettent que, ici aussi, ces pesticides reviennent dans les champs, des pesticides pourtant connus et reconnus comme nocifs.

Au lieu de céder au dumping économique et environnemental, cet amendement d'appel vise à inciter le Gouvernement à mettre en place un réel soutien de la filière betterave en les indemnisant des pertes qu'ils ont subies.

A cette fin, pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, le présent amendement augmente de 1 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'Action 22 "Gestion des crises et des aléas de la production agricole" du Programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture", gageant via une diminution de 1 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement l'Action 04 « Moyens communs » du Programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture".

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le gouvernement à lever le gage.